

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 679

14 mars 2014

SOMMAIRE

aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l.	32573	Metis Internet Media S.à r.l.	32564
Coeus Internet Media S.à r.l.	32571	Montemar S.A.	32569
Dewey S.A.	32589	Moretti S.à r.l.	32592
GL Europe Capital Solutions Investment S.à r.l.	32546	Muskingham S.à r.l.	32584
GO MW Loan S.à r.l.	32585	MWH S.à r.l.	32589
HPL S.A.	32591	Nando's International Investments S.A.	32592
Inmet Finance Company Sàrl	32570	New Holdco S.à r.l.	32588
Kingdom Investments II (TSF)	32571	Noramco International S.à r.l.	32570
Kingsbridge Square S.A.	32590	Omapiet S.à r.l.	32574
Kumquat	32561	Omega Corporate Services S.A.	32557
Kutchin Investments S.à r.l.	32560	Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.	32589
Liquid Capital Group S.à r.l.	32560	Pasi S.A.	32555
Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l.	32557	PHI Square Capital SCA-SPF	32569
LuxcoSITQ 1	32591	Polo Holding Luxembourg S.à r.l.	32556
LuxcoSITQ 2	32591	PROMMO S.A.	32556
LuxcoSITQ 4	32590	Redfields S.à r.l.	32585
LuxcoSITQ 5	32590	Reese S.à r.l.	32588
Luxembourg Finance House S.A.	32564	Resinvest S.à r.l.	32565
Luxembourg IMIL Sàrl	32570	Rice Property S.à r.l.	32561
Magmode	32592	Sacha Invest S.A.	32589
Maxpama S.A.	32565	S.Invest I S.A.	32556
MBI S.A.	32560	South Europe Infrastructure Equity Finance	32585
MCL Prop Co. C S.à r.l.	32584	Trust House Luxembourg S.A.	32557
Medical Property Holdings S.à r.l.	32584	Vega Holdings S.à r.l.	32574
Medicalsleepline S.à r.l.	32592		

GL Europe Capital Solutions Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.556.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

GL Europe Capital Solutions Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, not yet registered with Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GL Europe Capital Solutions Investment S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, at

which point decisions shall be validly approved in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders of the Company. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg by a class B Manager, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent

separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, (ii) by the joint signature of two (2) class B managers (excluding, however, for the operation of the Company's bank accounts), or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual Accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by GL Europe Capital Solutions Holdings S.à. r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Richard Stabinsky, born in New York, USA on January 28th 1968, professionally residing at 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and

(ii) Thomas M. Larkin, born in New Jersey, USA on February 21st 1964, professionally residing at 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and

(iii) Henry Saavedra, born in New York, USA on November 17th 1978, professionally residing at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as class B manager; and

(iv) Ramon van Heusden, born in Nijmegen, the Netherlands, on May 7th 1967, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager;

(v) Jorrit Cromptvoests, born in Voorst, the Netherlands, on May 16th 1976, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GL Europe Capital Solutions Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GL Europe Capital Solutions Investment S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

C. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initié au Luxembourg par un gérant de classe B, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doivent être présents ou représentés au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ait voté en faveur de la décision. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, (ii) par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe B (à l'exception de la gestion des comptes bancaires de la Société), ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par GL Europe Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - (i) Richard Stabinsky, né à New York, Etats-Unis, le 28 janvier 1968, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et
 - (ii) Thomas M. Larkin, né à New Jersey, Etats-Unis, le 21 février 1964, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et
 - (iii) Henry Saavedra, né à New York, Etats-Unis, le 17 novembre 1978, résidant professionnellement à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;
 - (iv) Ramon van Heusden, né à Nijmegen, Pays-Bas, le 7 mai 1967, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et
 - (v) Jorrit Cromptoests, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/145. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010897/522.

(140012333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.708.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 22 Janvier 2014

1. Le Conseil d'administration décide d'accepter la démission de Monsieur Hassane DIABATE, en tant qu'administrateur.

2. Le Conseil d'administration coopte la société Luxembourg Management Services Sarl, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg au numéro B 121.551, en remplacement de l'administrateur démissionnaire: Monsieur Hassane DIABATE, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 4 avril 1971. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur. La prochaine assemblée générale des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014015902/18.

(140018278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

PROMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.687.

Extrait du procès-verbal des assemblées générales tenues à Luxembourg le 27 janvier 2014.

Les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg S.à r.l. ayant son siège au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes à partir des comptes clôturant au 31 décembre 2012 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Laurent MAJERUS, né le 06/03/1969 à Ettelbrück (Luxembourg), résidant 4, Gromscheid L-1670 Senningerberg est nommé administrateur en remplacement de Madame Klaudia BERGER. Son mandat d'administrateur est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

- Monsieur Laurent MAJERUS, né le 06/03/1969 à Ettelbrück (Luxembourg), résidant 4, Gromscheid L-1670 Senningerberg est nommé administrateur-délégué en remplacement de Madame Laetitia ROY. Son mandat d'administrateur-délégué est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2014015930/21.

(140018001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Polo Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.268.

L'adresse de l'administrateur, Madame Daniela L'ASSAINATO, est désormais la suivante:
53/17 Via Luigi Cibrario, I - 16154 Genova.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015922/12.

(140017681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

S.Invest I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 174.218.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 décembre 2013 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale nomme administrateurs:

- Monsieur Erny Schmitz, commerçant, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, administrateur et président;
- Monsieur Michel Van Geyte, indépendant, demeurant à B-1853 Strombeek-Bever, 66, Jan Mulsstraat, administrateur;
- Monsieur Justin Dostert, indépendant, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, administrateur.

Est nommé commissaire aux comptes:

- Madame Liliane Theissen-Herbrandt, employée, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Dürler 1.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Huldange, le 13 décembre 2013.

Pour extrait conforme

S. INVEST I S.A.

Référence de publication: 2014015980/21.

(140018019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.730.

Il est notifié que le conseil de gérance a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l.

Exequutive Partners S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014015746/15.

(140017862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

**Omega Corporate Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Trust House Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 175.875.

L'an deux mille quatorze, le treize janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Trust House Luxembourg S.A. une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.875 (la Société). La Société a été constituée le 7 mars 2013, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1125 du 13 mai 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président nomme comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, ayant la même adresse professionnelle.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Carlo MARINO, employé privé, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont ci-après dénommés collectivement le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste ainsi que les procurations, signées ne varietur par le bureau de l'Assemblée et le notaire, seront enregistrées avec le présent acte;

II. il ressort de la liste de présence que les trente et un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital autorisé afin de le porter de la somme de EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille Euros) à la somme de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros);
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille Euros (EUR 100.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-) par la création et l'émission de cent mille (100.000) nouvelles actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale;
4. Souscription et libération en espèces des cent mille (100.000) nouvelles actions par l'actionnaire unique;
5. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter les changements adoptés sous les points 2 à 4 ci-dessus;
6. Changement de la dénomination sociale de «Trust House Luxembourg S.A.» en «Omega Corporate Services S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts;
7. Changement du siège social de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg et modification subséquente de l'article 2, premier alinéa des Statuts;
8. Constatation que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social de fournir des services de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

La Société a également pour objet social de fournir des services en tant que conseiller économique, et notamment le conseil en fiscalité ainsi que la prestation de tous les services y liés directement et indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»; et

9. divers.

IV. ces faits ayant été exposés et reconnus exactes par l'Assemblée qui les a discutés et approuvés, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de considérer que les Actionnaires ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé afin de le porter de la somme de EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille Euros) à la somme de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros),

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de la somme de cent mille Euros (EUR 100.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de cent trente et un mille euros (EUR 131.000.-), par la création et l'émission de cent mille (100.000) nouvelles actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Souscription et paiement

Tribeca Services, LLC., une société à responsabilité limitée de droit du State of Delaware, établie et ayant son siège social à 16192 Coastal Drive, Lewes, Delaware 19958, Etats-Unis, inscrite au Companies' Register de Delaware sous le numéro 52591-33, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Delaware, le 9 janvier 2014, déclare par les présentes qu'elle souscrit aux cent mille (100.000) nouvelles actions ordinaires

sous forme nominative sans indication de valeur nominale, et qu'il les libère pleinement en numéraire d'un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-) qui devra être affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide suite aux résolutions précédentes, de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-) représenté par cent trente et un mille actions (131.000) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions ordinaires sous forme nominative sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de «Trust House Luxembourg S.A.» en «Omega Corporate Services S.A.» et de modifier en conséquence de l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Omega Corporate Services S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts"). La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer le siège social de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2, premier alinéa des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social, premier alinéa.** Le siège social de la Société est établi à la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.»

Septième résolution

L'Assemblée constatant expressément que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social de fournir des services de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large; elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

La Société a également pour objet social de fournir des services en tant que conseiller économique, et notamment le conseil en fiscalité ainsi que la prestation de tous les services y liés directement et indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que

la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau de l'Assemblée ledit Bureau de l'Assemblée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi, M. Krecké, C. Marino et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2014. LAC/2014/2699. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015170/156.

(140016615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Liquid Capital Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.529,36.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.813.

Il est notifié que le conseil de gérance a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l.

Exequutive Partners S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014015747/15.

(140017861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

MBI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.025.

Avec effet au 9 décembre, 2013 Monsieur Jacobus Alexander Hendrik Groesbeek, a démissionné de son mandat d'Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier, 2014.

Référence de publication: 2014015801/11.

(140018541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Kutchin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.320.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 24 janvier 2014

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 5 (cinq).

2. Monsieur Joshua LEVINE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 novembre 1975, demeurant professionnellement à NY 10019 New York (Etats-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kutchin Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014015725/19.

(140017742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Kumquat, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4961 Clemency, 2C, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 180.601.

La Gérance constate que le siège social de la société KUMQUAT Sàrl est le suivant 2C, Rue des Jardins à L-4961 Clemency.

Pour la Gérance

Signatures

Référence de publication: 2014015742/12.

(140018038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Rice Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.095.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of December.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rice MidCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.096 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 18, 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Rice Property S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 10 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 October 2013 number 2691 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.095 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1. Decision to change the Company's purpose to provide that the Company may invest in real estate and any other movable or immovable assets in any kind or form.

2. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company to reflect the above amendment to the Company's corporate object:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favor of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

The Company may also invest in real estate and any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.”

3. Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company’s purpose to provide that the Company may invest in real estate and any other movable or immovable assets in any kind or form.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution. Said article shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favor of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

The Company may also invest in real estate and any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial, real estate or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rice MidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.096 (l’«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d’une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Rice Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du 10 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 octobre 2013 sous le numéro 2691 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.095 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Décision de changer l'objet social de la Société afin de prévoir que la Société peut investir dans l'immobilier et tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'objet social de la Société ci-dessus, de sorte que l'article 3 des statuts soit désormais formulé comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La Société peut également investir dans l'immobilier et tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, immobilière ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.»

3. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de changer l'objet social de la Société afin de prévoir que la Société peut investir dans l'immobilier et tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter la modification de l'objet social de la Société ci-dessus, de sorte que l'article 3 des statuts soit désormais formulé comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La Société peut également investir dans l'immobilier et tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, immobilière ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur

Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2013. REM/2013/2327. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015051/159.

(140017520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Luxembourg Finance House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 janvier 2014

Première résolution

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr. Hans Pieterman de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en tant que nouvel administrateur:

- Mr. Alexander Villaverde - Zweegers, demeurant à Hoeven 1, B-2275 Lille - Poederlee, Belgique.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015781/16.

(140017731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Metis Internet Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.083.

EXTRAIT

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, les avocats à la cour, Maître Leclère & Maître Walry, informent de la résiliation de la convention de domiciliation conclue avec Metis Internet Media S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg: B 155083), une société de droit luxembourgeois, et ce, avec effet au 31 décembre 2013.

Par conséquent, le siège social de la Société, situé à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, est dénoncé avec effet au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014015793/16.

(140017619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Maxpama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 123.850.

Extrait procès verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 04/12/2013

Les administrateurs décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 09 décembre 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun administrateur n'ayant demandé la parole, Monsieur Le Président lève la séance à 9h30.

Pour extrait

Référence de publication: 2014015800/13.

(140018067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Resinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 98.597.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of December, before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Per Bjerken, private individual, born in Östra Eneby, Sweden, on 23 March, 1957, residing at Johan Häggs väg 6, 131 50 Saltsjö-Duvnäs, Sweden;

2. Mr Jan Lundqvist, private individual, born in Stockholm, Sweden on 11 April, 1954, residing at Duvnäsgratan 1, 116 34 Stockholm, Sweden;

3. Mr Lars Fogelklou, private individual, born in Stockholm, Sweden on 22 February, 1972, residing at Lisehöjdsvägen 1A, 178 38 Ekerö, Sweden; and

4. Resinvest S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 98.597,

hereby represented by Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, private employee, residing professionally at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

by virtue of four proxies under private seal given on 13 December 2013, (the "Shareholders").

The said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder und the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered therewith.

The Shareholders appears in capacity as the shareholders of Resinvest S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 98.597 (the "Company") in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 31 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Société et Association, number 229 on 2 March 2004.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. the Shareholders hold all the shares of the Company;

II. the Agenda of the Meeting is as follows:

1. Waive of convenience notice;

2. Amendment of the article 6 of the Articles of Association in regards to the Company's possibility to redeem its own shares by adding the following text:

"The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares."

3. Decrease the share capital of the Company by an amount of four thousand eight hundred and fifty euro (EUR 4,850), in order to bring it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred down to EUR 7,650 (seven thousand six hundred and fifty euro) by cancellation of 194 (one hundred and ninety-four) shares held by the Company.

4. Increase the share capital of the company by an amount of EUR 4,896 (four thousand eight hundred ninety-six euro), in order to bring the share capital from its present amount, after the above decrease, of EUR 7,650 (seven thousand six hundred fifty euro) represented by 306 (three hundred and six) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro), to an amount of EUR 12,546 (twelve thousand five hundred and forty-six euro) by way of increase of the nominal value of the shares to EUR 41 (forty-one euro) per share.

5. Subsequent amendment of the article 6 of the articles of association (the "Articles") so that it henceforth shall be read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and forty-six euro (EUR 12,546.-) represented by three hundred and six (306) shares with a par value of forty-one euro (EUR 41.-) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.”

6. Miscellaneous.

The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which have been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles of Association in regards to the Company's possibility to redeem its own shares by adding the following text:

“The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.”

Third resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of four thousand eight hundred and fifty euro (EUR 4,850), in order to bring it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred down to EUR 7,650 (seven thousand six hundred and fifty euro) by cancellation of 194 (one hundred and ninety-four) shares held by the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,896 (four thousand eight hundred ninety-six euro), in order to bring the share capital from its present amount, after the above cancellation of shares held by the Company, of EUR 7,650 (seven thousand six hundred fifty euro) represented by 306 (three hundred and six) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, to an amount of EUR 12,546 (twelve thousand five hundred and forty-six euro) through the incorporation of the same amount withdrawn from the free reserves and by way of increase of the nominal value of the shares from their current value of EUR 25 (twenty-five euro) up to EUR 41 (forty-one euro) per share.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend the article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and forty-six euro (EUR 12,546.-) represented by three hundred and six (306) shares with a par value of forty-one euro (EUR 41.-) each.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.”

Sixth resolution

As a consequence of the above cancellation of 194 (one hundred and ninety-four) shares, the Shareholders resolve to acknowledge that the shareholding in the Company after the redemption is as follows:

Mr Per Bjerken	102 shares
Mr Jan Lundqvist	102 shares
Mr Lars Fogelklou	102 shares
TOTAL:	<u>306 shares</u>

Seventh resolution

The Shareholder resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l, to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. M. Per Bjerken, personne privée, né à Östra Eneby, Suède, le 23 mars 1957, résidant à Johan Häggs väg 6, 131 50 Saltsjö-Duvnäs, Suède;

2. M. Jan Lundqvist, personne privée, né à Stockholm, Suède, le 11 Avril 1954, résidant à Duvnäsgratan 1, 116 34 Stockholm, Suède;

3. M. Lars Fogelklou, personne privée, né à Stockholm, Suède, le 22 Février 1972, résidant à Lisehöjdsvägen 1A, 178 38 Ekerö, Suède; et

4. Resinvest S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organise selon les lois du Luxembourg ayant son siège sociale à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.597,

représentés par Madame Charlotte Lahaije-Hultman, employée privée résidant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données le 13 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés comparaissent en leur qualité de seuls associés de "Résinvest S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.597 (ci-après «la Société»), afin de tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'«Assemblée»). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 31 décembre 2003 et publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 229 du 2 mars 2004,

Les Actionnaires, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - Les Actionnaires détiennent toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. - l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Modification de l'article 6 des Statuts sur ce qui concerne la possibilité pour la Société de racheter ses propres parts sociales en ajoutant le texte suivant:

"La Société peut racheter ses propres actions.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des actions à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le prix d'achat excès. La décision des actionnaires de racheter ses propres parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent

pour cent (100%) du capital social, en une assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation de toutes les parts sociales rachetées.

3. Diminution du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.850,- (quatre mille huit cent cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR 7.650,- (sept mille six cent cinquante euros) par l'annulation de 194 (cent quatre-vingt-quatorze euros) parts sociales de la Société.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.896,- (quatre mille huit cent quatre-vingt-seize euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 7.650,- (sept mille six cent cinquante euros) représenté par 306 (trois cent six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) à un montant de EUR 12.546,- (douze mille cinq cent quarante-six euros) par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts sociales à EUR 41 (quarante et un euros) chacune.

5. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts (les «Statuts») de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent quarante-six euros (12.546,-EUR) représenté par trois cent six (306) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante et un (41,- EUR) euros chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le prix d'achat supérieur. La décision des associés de racheter ses propres parts sociales doit être prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, au cours d'une assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation de toutes les parts sociales rachetées.»

6. Divers.

Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, celle-ci renonce à l'avis de convocation, les associés, représentés comme ci-avant, se considérant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour ci-dessus.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts sur ce qui concerne la possibilité pour la Société de racheter ses propres parts sociales en ajoutant le texte suivant:

"La Société peut racheter ses propres actions.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des actions à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le prix d'achat excès. La décision des actionnaires de racheter ses propres parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, en une assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation de toutes les parts sociales rachetées."

Troisième résolution:

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.850,- (quatre mille huit cent cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR 7.650,- (sept mille six cent cinquante euros) par l'annulation de 194 (cent quatre-vingt-quatorze euros) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.896,- (quatre mille huit cent quatre-vingt-seize euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 7.650,- (sept mille six cent cinquante euros) représenté par 306 (trois cent six) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à un montant de EUR 12.546,- (douze mille cinq cent quarante-six euros) par incorporation à due concurrence de réserves libres et par voie d'augmentation de la valeur nominale des parts sociales à EUR 41 (quarante et un euros) chacune.

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent quarante-six euros (EUR 12.546,-) représenté par trois cent six (306) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante et un (EUR 41,-) euros chacune.

La Société peut racheter ses propres actions.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des actions à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le prix d'achat excès. La décision des actionnaires de racheter ses propres parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent

pour cent (100%) du capital social, en une assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation de toutes les parts sociales rachetées."

Sixième résolution:

En conséquence de l'annulation ci-dessus de cent quatre-vingt-quatorze (194) parts sociales, les associés décident de reconnaître que les parts sociales de la Société, après le remboursement, sont détenues comme suit:

Mr Per Bjerken	102 parts sociales
Mr Jan Lundqvist	102 parts sociales
Mr Lars Fogelklou	102 parts sociales
TOTAL:	306 parts sociales

Septième résolution:

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société, afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à rl, de procéder individuellement, au nom de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

Frais

Le montant total des coûts, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, à la charge de la Société ou qui lui incombent du fait du présent acte, s'élève environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, certifie que, sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Après lecture donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lahaije-Hultman, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 30 décembre 2013. REM/2013/2319. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015066/233.

(140016053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Montemar S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.872.

Le siège social de la société MONTEMAR S.A., R.C.S. Luxembourg B80872, fixé jusqu'alors au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a été dénoncé avec effet rétroactif au 15 novembre 2013 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

EUROPEAN FIDUCIARY of Luxembourg S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Troisfontaines John

Référence de publication: 2014015822/13.

(140018491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

PHI Square Capital SCA-SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.109.

- PHI SQUARE HOLDINGS SA, 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RCS Luxembourg B 182405, intervenant comme gérant commandité unique de la Société; et

- Monsieur Bruno Scherrer, 9, chemin du Gilly, CH 1212 Grand Lancy, Suisse

Décident:

1. Transfert du siège social de la Société:

Conformément aux dispositions statutaires de la Société, le siège social de la Société est transféré à la date des présentes au 15, rue du Curé, L-1368 Luxembourg.

2. Nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance de la Société:

Messieurs

- Jonathan TRONCHON, dirigeant de sociétés, né le 28.02.1978 à Cannes, F-06 France, avec adresse professionnelle au 15, rue du Curé, L-1368 Luxembourg; ainsi que

- Jonathan ISSAN, dirigeant de sociétés, né le 27.10.1981 à Paris, F-75012 France, avec adresse professionnelle au 15, rue du Curé, L-1368 Luxembourg,

sont nommés membres du Conseil de Surveillance de la Société pour la période débutant du jour des présentes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Le 22 JANVIER 2014.

Référence de publication: 2014015918/24.

(140018301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Inmet Finance Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 679.152.854,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.174.

—
EXTRAIT

La Société prend acte qu'une erreur a été commise dans le nom de Monsieur Freddy Thyes, gérant de la Société.

En effet, il y a lieu de lire Monsieur Freddy Thyes au lieu de Monsieur Fredy Thyes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015687/14.

(140018232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Luxembourg IMIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.207.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Christine LOUIS-HABERER de son poste de gérant B avec effet au 11 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015750/14.

(140017890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Noramco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 9, Fielserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.039.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 décembre 2013

L'assemblée générale prend les décisions suivantes:

1. Elle décide de clôturer la liquidation.
2. Aucun produit de liquidation n'étant disponible, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque consignation.
3. Les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse de Paul BECKER, 9, Fielserstrooss à L-7640 Christnach.

Signature.

Référence de publication: 2014015844/15.

(140018309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Coeus Internet Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.084.

Par la présente, M. Patrice Gallasin informe de sa démission de sa fonction de gérant de la société, Coeus Internet Media S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg: B 155084) et ce avec effet au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrice GALLASIN.

Référence de publication: 2014016264/11.

(140019345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Kingdom Investments II (TSF), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 380.100,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.121.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of January.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

There appeared the following:

Kingdom 5-KR-180, Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number 126826,

represented by Ms Lou Venturin, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Kingdom Investments II (TSF) S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of EUR 380,100.-, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.121, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 25 March 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 789 dated 6 August 2005. The Company's articles of association have for the last time been amended by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1868 dated 27 July 2012 (the "Articles of Association").

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any three Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power. Under no other circumstances one Manager will be entitled to bind the Company, unless signatory power has been delegated to him by the Board of Managers in accordance with this Article."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint HRH Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Al Saud, Mr. Vincent Cointepas, Mr. Jean-Christophe Dauphin, as managers of the Company, with effect as of the date hereof and for an undetermined period of time

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Ben Cadwell, born in Pittsburgh, Pennsylvania, USA, on 20 June 1982 and residing at 320 West 38th Street #2532, New York, NY 10018, USA, as manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an undetermined period of time.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed document are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Sur la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze janvier.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Kingdom 5-KR-180, Ltd., une société constituée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, inscrite auprès du Registre des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro d'immatriculation 126826,

représentée par Madame Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La comparante déclare être l'associé unique (l'"Associé Unique") de Kingdom Investment II (TSF) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de trois cent quatre-vingt mille et cent euros (EUR 380.100.-), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.121, constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 789 en date du 6 août 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Léonie Grethen, notaire, de résidence à Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg), le 5 juin 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1868 le 27 juillet 2012 (les "Statuts").

La Partie comparante, dûment représentée, a requis du notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9. Le Conseil de Gérance.** La société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé d'au moins trois membres, associés ou non associés (les "Gérants").

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et leur mandat ne peut excéder six ans. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Les Gérants sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par résolution de l'associé unique ou résolution de l'assemblée générale des associés."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes de trois Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir. Un Gérant ne saurait engager la Société dans d'autres

circonstances, à l'exception d'avoir obtenu la délégation d'un tel pouvoir de signature par le Conseil de Gérance conformément au présent article."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de désigner SAR Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Al Saud, Mr Vincent Cointepas et Mr Jean-Christophe Dauphin en tant que gérants de la Société, prenant effet en date des présentes et pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mr Ben Cadwell, né à Pittsburgh, Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, en date du 20 juin 1982 et résidant à 320 West 38th Street #2532, New York, NY 10018, USA, comme gérant de la Société, prenant effet en date des présentes et pour une durée indéterminée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2040. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014014832/125.

(140016390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 490.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.215.

Die berufliche Adresse des Geschäftsführers Herrn Achim Welschoff hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die berufliche Adresse des Geschäftsführers Herrn Mario Warny hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Des Weiteren hat sich der Gesellschaftssitz des Teilhabers aeris CAPITAL Management Company S.A., handelnd für den spezialisierten Investmentfonds BARDEEN, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und befindet sich nunmehr an folgender Adresse: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Januar 2014.

Für die aeris CAPITAL Investment Company S.à r.l.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014016124/20.

(140019610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Vega Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.252,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.927.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société réuni en son siège le 28 janvier 2014, que:

La société Aba Cab S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50797, a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 28 janvier 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014016082/17.

(140018379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

—
Omapiep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.475.

—
Ce document remplace celui annexé au dépôt L140010496 du 17 janvier 2014.

In the year two thousand fourteen, on the seventh of January,

before the undersigned, Marc Loesch, a notary resident in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Annagab S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500),

here represented by Mr Markus Lemmens whose address is Schurzelter Straße 206, Aachen, Germany, and by Mr Abdelhakim Chagaar, whose professional address is 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

acting in their capacity as manager A, respectively manager B of Annagab S.à r.l. and pursuant to the provisions of article 8.3.1 of its articles of incorporation.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Omapiep S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds,

debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a Board composed of at least two (2) managers and, as the case may be, at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager) and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. If the Company is managed by a sole manager, the provisions of article 9 below will prevail.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board.

8.1. Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which must be in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager in the event that Class A and B Managers have been designated. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager agreed on those resolutions in the event that Class A and B Managers have been designated. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated from Luxembourg, be chaired by a manager situated in Luxembourg and the majority of the managers must be physically in Luxembourg. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 In case of emergency, circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers or, as the case may be, by the joint signature of at least one Class A Manager, together with at least one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

10.2 To the extent permissible under the Law and any other law and/or regulations applicable in the Grand Duchy of Luxembourg, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.3.2 above, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, in case of emergency, by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3 General Meetings are held in Luxembourg at the time specified in the notices.

11.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5 Shareholders cannot be present in a General Meeting by telephone, videoconference or by any other means of communication and must attend the General Meeting in person or must be duly represented as specified in article 11.2.6 below.

11.2.6 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, except to a Luxembourg resident persons, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.7 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.8 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.9 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on January 1 and ends on December 31 of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Approved auditor (Réviseurs d'entreprises agréé).

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several approved auditor (réviseurs d'entreprises agréé), when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the approved auditor (réviseurs d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The approved auditor (réviseurs d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. General provisions.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders' Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Subscription and payment

Annagab S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Contribution).

The amount of the Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Markus Lemmens, of German nationality, born on 8 October 1969 in Würselen, Germany, with address at Schurzelter Straße 206, Aachen, Germany, as Class A Manager.

- Giuseppe Di Modica, of Italian nationality, born on 31 May 1974 in Enna, Italy, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Class B Manager; and

- Abdelhakim Chagaar, of French nationality, born on 3 March 1979 in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg as Class B Manager.

2. The registered office of the Company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the the proxyholder of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the authorised representative of the appearing party signs it together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept janvier,

par devant le soussigné Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Annagab S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500),

ici représentée par Monsieur Markus Lemmens, dont l'adresse se situe à Schurzelter Straße 206, Aachen, Allemagne et Monsieur Abdelhakim Chagaar, dont l'adresse professionnelle se situe à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

agissant en leur capacité de gérant de catégorie A, respectivement gérant de catégorie B de la société Annagab S.à r.l. et en vertu des dispositions de l'article 8.3.1 de ses statuts.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Omapiep S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) gérants et, le cas échéant, au moins un (1) gérant de classe A (ci-après le Gérant de Classe A) et au moins un (1) gérant de classe B (ci-après le Gérant de Classe B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil.

8.1. Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui devra être au Luxembourg.

8.2.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B en cas de désignation de Gérants de Classe A

et B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B soient d'accord avec les résolutions en cas de désignation de Gérants de Classe A et B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à condition que toute réunion soit initiée du Luxembourg, et être présidée par un gérant résidant luxembourgeois et que la majorité des gérants soit physiquement au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 En cas d'urgence, des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A avec celle d'au moins un gérant de classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

10.2 Si la Loi et toute autre loi et/ou règlement applicable au Grand-Duché de Luxembourg le permettent, les gérants et autres responsables de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.3.2 ci-dessus, seront indemnisés par les avoirs de la Société pour tous frais, charges, pertes, dommages et dépenses engendrés ou éprouvés par ceux-ci en rapport avec toutes actions, réclamations, procès ou poursuites dont ils seront parties du fait d'être ou d'avoir été gérants, agents ou délégataires de la Société, pour toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou toute action accomplie, approuvée, ou manquée, liée à l'exécution de leurs devoirs, sauf pour les dettes et dépenses résultant d'une faute grave ou une faute volontaire de leur part, à chaque fois sans préjudice à tout autre de leur droit.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, en cas d'urgence, par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2 Au cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

11.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3 Les Assemblées Générales sont tenues au Luxembourg à l'heure précisée dans les convocations.

11.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5 Les associés ne peuvent être présents à l'Assemblée Générale par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de communication et doivent participer à l'Assemblée Générale en personne ou être représentés comme il est spécifié à l'article 11.2.6 ci-dessous.

11.2.6 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, sauf à des résidents luxembourgeois, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

11.2.7 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

11.2.8 Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.9 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Au cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut pas dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires indiquent que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs,

qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales.

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Annagab S.à r.l., représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) (la Contribution).

Le montant de la Contribution est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Markus Lemmens, de nationalité allemande, né le 8 octobre 1969 à Würselen, Allemagne, avec adresse à Schurzelter Straße 206, Aachen, Allemagne, comme Gérant de Classe A.

- Giuseppe Di Modica, de nationalité italienne, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme Gérant de Classe B; et

- Abdelhakim Chagaar, de nationalité française, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme Gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête du mandataire de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le mandataire de la partie comparante le signe ensemble avec le notaire.

Signé: M. Lemmens, A. Chagaar, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 janvier 2014. REM/2014/106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014011139/525.

(140012130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Muskingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.210.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 6 janvier 2014

- La démission de Monsieur Gerard van Hunen de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 décembre 2013.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014015830/15.

(140018669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Medical Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.959.

—
Par résolutions prises en date du 13 janvier 2013 les associés ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015790/14.

(140017741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

MCL Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 174.923.

—
Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363

wurde folgende Person als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

- Herr Richard Neal Basire Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 15. Januar 2014.

MCL Prop Co. C S.à r.l.

José María Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014015803/22.

(140018393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Redfields S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.104.

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 15 octobre 2013, 38.250 (trente-huit mille deux cent cinquante) parts sociales de la Société ont été transférées par Canbourne Investment Holdings Limited (anciennement Credo Investment Holdings Limited), une société ayant son siège social 2nd Floor, Geneva Place, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1409187 à Credo Direct Investments Limited, une société ayant son siège social 2nd Floor, Geneva Place, 333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1776828.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29/01/2014.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014015957/18.

(140018497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

GO MW Loan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.031.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la Société réuni en son siège le 20 août 2013, que: La société L'Alliance Révision S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 46498, a été nommée réviseur d'entreprises agréé avec effet au 20 août 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014015612/17.

(140018675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 115.536.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Canan CETIN, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of South Europe Infrastructure Equity Finance, in abbreviate SEIEF, a limited partnership (société en commandite par actions), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.536, incorporated on 24 March 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1195 of 20 June 2006 and the Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30th of April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1565 of 2 July 2013, («the Company»);

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 19th September 2013 by the Board of Directors of EPI Partners S.à r.l. as the sole general partner of the Company (hereinafter «the General Partner»), a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalized.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred and twenty-seven thousand seven hundred fifteen euros (EUR 127,715.-) divided into thirty-eight thousand two hundred eighty five (38,285) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50) all of which being fully paid up.

II. That pursuant to Article 5.1 of the Company's Articles of Association, the authorized capital of the Company is set at two hundred twenty thousand euro (EUR 220,000.-) divided into seventy-five thousand one hundred ninety-nine (75,199) Class A Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, one (1) Class B Share with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50), and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares with a nominal value of two euro and fifty cents (EUR 2.50) each, and that pursuant to the Article 5.4: "the General Partner is authorized and empowered to realize any increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, in successive tranches, by issuing new Shares to Shareholders, against payment in cash or in kind, to determine the place, the date, issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares, and to remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. In case of suppression or limitation of the preferential subscription right of the Shareholders, the General Partner shall maintain the percentage of detention of each Shareholder in the share capital of the Company as agreed in writing by the Shareholders in a shareholder agreement or any other contractual arrangements between the Shareholders. Should the General Partner not be in a position to maintain this percentage, the General Partner shall convene a shareholder's meeting to resolve upon the proposed capital increase. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of Shareholders of the Company held on 21 May 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1950 of 21st September 2010, and it may be renewed by a general meeting of Shareholders".

III. That the General Partner of the Company at the meeting held on 19th September 2013 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to Article 5.4 of the Company's Articles of Association, has decided, an increase of the issued share capital by an amount of seven thousand two hundred sixty euros (EUR 7,260.-) in order to raise it from its present amount of one hundred and twenty-seven thousand seven hundred fifteen euros (EUR 127,715.-) to the amount of one hundred and thirty-four thousand nine hundred seventy five euros (EUR 134,975.-) by the creation and issue of two thousand nine hundred and four (2,904) new Class A Shares with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50), having the same rights and privileges as the already existing shares, issued with a share premium of one million eight hundred fifty-two thousand seven hundred forty euros (EUR 1,852,740) for a total amount of one million eight hundred sixty thousand euros (EUR 1,860,000).

That the General Partner of the Company at the meeting held on 19th September 2013 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 18th of October 2013, the subscription of the total of two thousand nine hundred and four (2,904) new Class A Shares. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed by the subscribers as mentioned in the meeting of 19th of September 2013 and fully paid up, by contributions in cash to the Company as confirmed on 23rd of October 2013, so that the total amount of one million eight hundred sixty thousand euros (EUR 1,860,000) representing the amount of the above mentioned capital increase (new Class A Shares plus a share premium) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IV. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 23rd October 2013, the first paragraph of Article 5.2. of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5.2.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and thirty-four thousand nine hundred seventy five euros (EUR 134,975.-) divided into forty-one thousand one hundred eighty nine (41,189) Class A Shares, one (1) Class B Share, and twelve thousand eight hundred (12,800) Class C Shares, each with a nominal value of two point fifty euro (EUR 2.50).»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand six hundred euros (EUR 2.600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Canan CETIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de South Europe Infrastructure Equity Finance, en abrégé SEIEF SCA, une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.536, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, du 24 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1195 du 20 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 30 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1565 du 2 juillet 2013, (le «Société»);

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées en date du 19 septembre 2013 par les gérants d'EPI Partners S.à r.l. agissant en sa qualité de gérant unique de SEIEF SCA (ci-après «le Gérant»), une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-sept mille sept cent quinze euros (EUR 127.715,-) divisé en trente-huit mille deux cent quatre-vingt cinq (38.285) Actions de catégorie A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2.50), entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'Article 5.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,-) divisé en soixante-quinze mille cent quatre-vingt-dix-neuf (75.199) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, une (1) Action de Catégorie B ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) et douze mille huit cents (12.800) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2,50) chacune, et qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société: «le Gérant de la Société est autorisé et habilité à réaliser toute augmentation de capital, dans les limites du capital autorisé, en tranches successives, en émettant de nouvelles Actions aux Actionnaires, en contrepartie de paiement en numéraire ou d'apport en nature, à déterminer le lieu, la date, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions et à supprimer ou limiter le droit préférentiel des souscription des Actionnaires en cas d'émission d'Actions en contrepartie d'un paiement en numéraire. En cas de suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des Actionnaires, le Gérant doit maintenir le pourcentage de détention de chaque Actionnaire dans le capital social de la Société telle que convenue par écrit par les Actionnaires dans un pacte d'actionnaires ou tout autre accord contractuel entre Actionnaires. A défaut de pouvoir maintenir ce pourcentage, le Gérant devra convoquer une assemblée des actionnaires pour délibérer sur l'augmentation de capital proposée. Cette autorisation reste valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société tenue le 21 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1950 du 21 septembre 2010.».

III. Que le Gérant, a, lors de la réunion du 19 septembre 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5.4 des statuts de la Société, décidé, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de sept mille deux cent soixante euros (EUR 7.260,-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-sept mille sept cent quinze euros (EUR 127.715,-) à un montant de cent trente-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 134.795,-) par la création et l'émission de deux mille neuf cent quatre (2.904,-) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux euros et cinquante cents (EUR 2.50) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, assortie d'une prime d'émission d'un million huit cent cinquante-deux mille sept cent quarante euros (EUR 1.852.740), soit un montant total de d'un million huit cent soixante mille euros (EUR1.860.000).

Que le Gérant de la Société a, lors de la réunion du 19 septembre 2013, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 18 octobre 2013, la souscription de la totalité des deux mille neuf cent quatre (2.904,-) nouvelles actions de catégorie A.

Que toutes ces nouvelles actions de catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs tel que mentionnés dans la réunion du 19 septembre 2013 et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 23 octobre 2013, de sorte que la somme d'un million huit cent soixante mille euros (EUR 1.860.000), représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social (nouvelles Actions de catégorie A ainsi qu'une prime d'émission), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IV. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée avec effet au 23 octobre 2013, le premier paragraphe de l'Article 5.2. des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.2.** Le capital émis de la Société est fixé à cent trente-quatre mille huit cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 134.975,-) divisé en quarante et un mille cent quatre-vingt- neuf (41.189) Actions de catégorie

A, une (1) Action de catégorie B, et douze mille huit cents (12.800) Actions de catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de deux virgule cinquante euros (EUR 2.50).»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents euros (EUR 2.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60614. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015148/154.

(140016783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2014.

New Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.109.

1. Le siège social de la société HERSANPAN, Associé, a été transféré du 3, rue Bender, 1229 Luxembourg au 41, boulevard Royal, 2449 Luxembourg en date du 16 juillet 2013.

2. Le siège social de la société SOFTGREEN, Associé, a été transféré du 3, rue Bender, 1229 Luxembourg au 41, boulevard Royal, 2449 Luxembourg en date du 16 juillet 2013.

3. Le siège social de la société EPSILON07 DEVELOPPEMENT, Associé, a été transféré du 3, rue Bender, 1229 Luxembourg au 41, boulevard Royal, 2449 Luxembourg en date du 16 juillet 2013.

4. Le siège social de la société PERSLUX DEVELOPPEMENT, Associé, a été transféré du 3, rue Bender, 1229 Luxembourg au 41, boulevard Royal, 2449 Luxembourg en date du 16 juillet 2013.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Certifié sincère et exact

NEWHOLDCO S.à.r.l.

Référence de publication: 2014015839/19.

(140018086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Reese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.749.

En date du 28 janvier 2014, le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré avec effet immédiat du 49 Boulevard Royal, L-2449 au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610, Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015946/13.

(140018644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Sacha Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 180.194.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 04/12/2013

Les administrateurs décident de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 09 décembre 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun administrateur n'ayant demandé la parole, Monsieur Le Président lève la séance à 9h30.

Pour extrait

Référence de publication: 2014015996/13.

(140017966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

MWH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.538.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 118.278.

Par résolutions prises en date du 18 novembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gary Pritchard, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Jonathan Heathcote, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ, Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015831/15.

(140017838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Onyx Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.880.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 164.636.

La société prend acte du décès de M. Perry Goldman, gérant de classe A de la Société, né le 19 août 1960 à Ohio, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 249 East Grand Ave, 94080 South San Francisco, États-Unis d'Amérique.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- M. Matthew K. Fust, gérant de catégorie A;

- M. Luc Leroi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014015848/15.

(140018446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Dewey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.332.

Il a été porté à la connaissance du Conseil d'Administration en date du 28 décembre 2013 que l'adresse professionnelle de Monsieur Daumants VITOLS, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, est désormais 9, rue Audeju, LV-1050 Riga, Lettonie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Pour Dewey S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014016374/14.

(140019043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Kingsbridge Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 162.847.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 30/12/2013

- Madame SBOUAI Khansa, demeure à L-8328 CAPELLEN 61, rue du Kiem n'est plus administrateur-délégué mais uniquement administrateur de la société

Référence de publication: 2014016579/10.

(140019149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

LuxcoSITQ 5, Société Civile.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.970.

En date du 17 septembre 2013, M. Jorge Pérez Lozano a informé la Société de sa démission avec effet au 18 septembre 2013.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN - H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/01/2014.

Pour la Société

Jean-Philippe Gachet

Gérant

Référence de publication: 2014016597/17.

(140019096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

LuxcoSITQ 4, Société Civile.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.969.

En date du 17 septembre 2013, M. Jorge Pérez Lozano a informé la Société de sa démission avec effet au 18 septembre 2013.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN - H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/01/2014.

Pour la Société

Jean-Philippe Gachet

Gérant

Référence de publication: 2014016596/17.

(140019095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

HPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.537.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 24 janvier 2014

1. La démission de Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur de catégorie B, est actée avec effet immédiat.

2. Monsieur Stéphane ALLART, Expert-comptable, né le 19 février 1981 à Uccle, Belgique, et résidant professionnellement au 45, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, est nommé en son remplacement en tant que nouvel Administrateur de catégorie B avec effet immédiat. Monsieur ALLART terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

3. Le siège social de la société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, au 45, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, avec effet au 17 janvier 2014.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

HPL S.A.

Référence de publication: 2014016524/20.

(140019371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

LuxcoSITQ 1, Société Civile.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.966.

—
En date du 17 septembre 2013, M. Jorge Pérez Lozano a informé la Société de sa démission avec effet au 18 septembre 2013.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN - H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/01/2014.

Pour la Société

Jean-Philippe Gachet

Gérant

Référence de publication: 2014016593/17.

(140019092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

LuxcoSITQ 2, Société Civile.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg E 3.967.

—
En date du 17 septembre 2013, M. Jorge Pérez Lozano a informé la Société de sa démission avec effet au 18 septembre 2013.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN - H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/01/2014.

Pour la Société

Jean-Philippe Gachet

Gérant

Référence de publication: 2014016594/17.

(140019093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Medicalsleepline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 176.022.

—
Extrait des précisions de l'associée unique en date du 30 janvier 2014

Le 30 janvier 2014, l'associée unique de la société précise que son adresse a changé, ainsi que celle de sa gérante:

Adresse de l'associé:

MSL INVESTMENTS S.à r.l, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B176.008

54, boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 Luxembourg

Adresse de la gérante:

Madame Chantal BIESEMANS

18A, Vieux Chemin de Wavre

B-1380 OHAIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014016646/20.

(140019268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Nando's International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.648.

—
Le bilan au 28 Février 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2014.

Référence de publication: 2014016682/10.

(140019361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Moretti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 26A, Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 151.332.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014016671/10.

(140019392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Magmode, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 86.260.

—
Le Gérant décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de L-1660 Luxembourg, Grand-rue, 56 à L-2340 Luxembourg, rue Philippe II, 32.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014016657/11.

(140019481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2014.
